

Bonjour à tous les pêcheurs qui se sont exprimés afin d'apporter leur avis concernant l'interdiction de pratiquer la pêche en bateau sur le lac de Vaivre à partir de début novembre jusqu'au mois de mars.

Je voudrais par le biais de ce message, apporter quelques précisions sur le statut de ce plan d'eau sa gestion et l'organisation mise en place afin de faire cohabiter l'ensemble de ses utilisateurs.

Le lac de Vaivre a obtenu un statut « d'eau close » à la suite de travaux visant à interrompre la communication permanente avec le Durgeon telle qu'elle existait auparavant. Il est propriété de la commune de Vaivre et géré par Communauté de Commune de l'agglomération Vésulienne.

Le détenteur du droit de pêche est la commune de Vaivre et, à la base, son statut particulier lui permet d'échapper à l'ensemble des textes réglementant la pêche de manière générale. Toutefois, une demande a été formulée par ses gestionnaires afin que l'arrêté préfectoral permanent en vigueur dans notre département s'y applique avec pour base la réglementation des cours d'eau ou plans d'eau de deuxième catégorie piscicole.

La pêche n'étant pas la seule activité pratiquée, la CCAV a édité un règlement visant à définir les modes, espaces ou calendriers autorisés pour telle ou telle activité. Ce partage avec les pratiquants d'activités nautiques diverses et variées, les promeneurs ou pratiquants de sports pédestres plus ou moins intensifs, les observateurs de la nature et les zones dédiées à la protection d'espèces particulières, la baignade etc. ne permet pas un espace dédié à la pêche sur l'ensemble de sa surface et induit des contraintes pas toujours en phase avec ce que souhaiteraient nos adhérents et je le comprends. L'interdiction des bateaux de toutes sortes entre novembre et mars en fait partie.

S'ajoutant à tout cela un déséquilibre naturel causé par les nombreuses années où ce plan d'eau a accumulé les alluvions provenant du cours d'eau qui l'alimentait et qui, lui-même était alimenté en cochonneries diverses et variées rejetées par l'agglomération grâce ou à cause d'un système d'épuration déficient ou inexistant par endroits. Cette altération étant associée à un réchauffement climatique que nous ne maîtrisons plus et qui, compte tenu des résultats de la dernière COPE, ne sont pas près de s'enrayer, a vu proliférer un certain nombre d'organismes indésirables que la CCAV s'est mise en demeure de réguler ou d'essayer d'éradiquer, faute de quoi la pratique de bon nombre d'activité risquait d'être remise en question.

Après une étude visant à identifier le ou les fautifs, il a été démontré par le cabinet en charge de ce travail, que les poissons fousseurs tels que la carpe, le silure, la brème, le carassin étaient à l'origine de la prolifération de ces cyanobactéries indésirables pour les baigneurs et autres aquanautes locaux. Afin de freiner ce processus, le choix a été fait par la CCAV d'éradiquer ces espèces avec l'aide d'un pêcheur professionnel chargé de leur capture. Cette opération a été reconduite récemment après plusieurs réunions afin de définir la méthode et la destination des poissons capturés, la fédération a été associée à ce travail ainsi que la Gaule vésulienne qui gère le droit de pêche mis à disposition par l'agglomération.

La fédération a souhaité reconduire la convention avec la CCAV afin d'avoir les moyens de suivre ces opérations et de vérifier le respect des décisions prises ainsi que l'application de l'arrêté préfectoral réglementant ces opérations (taille des filets, périodes de poses, horaires, transports...), voilà pour la présence d'un pêcheur professionnel qui agit sur la base d'un arrêté dérogatoire qui lui permet d'évoluer sur ce lac, y compris en dehors de périodes autorisées habituellement. Nous aurions pu choisir de nous désintéresser de cette opération et ne pas reconduire la convention et la CCAV aurait fait comme bon lui semble, car propriétaire du droit de pêche et agissant dans le cadre d'un problème sanitaire.

Malgré tout et fort du souhait de la CCAV de faire la promotion de la pêche du carnassier, moins pourvoyeuse de cyanobactéries selon l'étude, la fédération a fait une demande en 2020 afin que les pêcheurs qui pratiquent sur le lac puissent le faire en bateau pendant la période hivernale, traditionnellement dévolue à ce mode de pêche sachant que les autres activités sont au point mort durant cette période de l'année. Cette demande a fait suite à plusieurs incidents consécutifs à la pratique de la pêche en barque, faute d'information suffisante, après la fermeture du lac à toute navigation chacun y allant de sa vérité sur le fait de pouvoir ou de ne pas pouvoir y aller.

La demande de la fédération aurait permis de clarifier cette situation sur la base d'un document officiel autorisant les embarcations (barques et float tubes), nous attendons toujours la réponse.

Cette année encore la question s'est posée avec un courrier adressé par la LPO à la CCAV dans laquelle, cette association s'interroge sur la présence de pêcheurs en bateaux après début novembre, ceux-ci risquant de déranger les oiseaux présents sur le secteur, sachant qu'une des principales espèces présentes est le cormoran que je serai plutôt enclin à effaroucher. Suite à cette missive dont nous avons eu copie, nous avons repris contact avec la CCAV pour remettre une nouvelle couche sur la possibilité d'officialiser la pratique de la pêche en barque en période hivernale. Nous attendons la réponse

En attendant une nouvelle réunion proposée par la CCAV sur ce sujet, je souhaiterais recevoir les personnes à l'origine des différents messages constituant ce post afin de les entendre et de débattre sur ces problèmes qui sont mon quotidien, je propose donc une rencontre dans les locaux de votre fédération à une date de votre choix, et même, pour les plus « motivés » de m'accompagner lors de mon prochain rendez-vous avec la CCAV. Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat de la fédération afin que celui-ci coordonne les appels et me propose une date où le plus grand nombre serait présent.

Je ne m'exprime pas souvent, mais je vais profiter de ce moment pour vous faire découvrir le courrier que je viens de recevoir de monsieur le maire de Vesoul, président de la CCAV qui souhaite me rencontrer après avoir reçu une demande d'une association militant pour la suppression de la pêche au vif, trop cruelle semble-t-il, rencontre avant décision comme mentionné.



25 NOV. 2021

Monsieur Richard ALEXANDRE  
Président de la Fédération  
- départementale de pêche  
4 avenue du Breuil  
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

**Direction du Cabinet**  
Réf : JF/ACa/CAB21.101  
Tel : 03.84.78.64.00

Vesoul, le 24 NOV. 2021

Monsieur le Président,

Mon attention a récemment été appelée par l'association Paris Animaux Zoopolis sur la pêche au vif.


Cette association, qui défend les intérêts des animaux, considère que cette pratique engendre une souffrance aux animaux utilisés comme appâts.

Certaines villes se sont prononcées en faveur de son interdiction. Aussi, je souhaiterais que nous nous rencontrions afin d'évoquer cette pratique avant toute prise de décision.

Dans cette attente et restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sincères salutations.

*Très sincèrement*

  
**Alain CHRÉTIEN**  
Maire de Vesoul  
Président de l'Agglomération



Andelarre  
Andelarrot  
Chariez  
Charmoille  
Colombier  
Comberjon  
Coulevon  
Échenoz-la-Méline  
Frotey-lès-Vesoul  
Montcey  
Montigny-lès-Vesoul  
Mont-le-Vernois  
Navenne  
Noidans-lès-Vesoul  
Pusey  
Pusy Épenoux  
Quincey  
Vaivre-et-Montoille  
Vesoul  
Villeparois

**Vesoul.fr**



6 rue de la Mutualité - BP 90445 - 70007 VESOUL CEDEX - Tél. 03 84 97 12 97 - Fax 03 84 75 64 80  
e-mail : agglomerationvesoul@vesoul.fr

Je souhaiterais que toutes celles et tous ceux qui pratiquent ce mode de pêche et qui souhaitent le pratiquer encore longtemps m'aident à développer un argumentaire en faveur de cette pêche !  
N'étant pas un pratiquant assidu des réseaux sociaux je demande pardon à ceux qui pensent que j'ai été un peu long étant plus à l'aise dans les échanges en « live », que ceux qui veulent tester viennent me rencontrer s'ils ont un peu de temps devant eux, je les accueillerai volontiers au siège de notre fédération, quelque soit le sujet pourvu qu'il concerne la pêche et nos rivières.

Cordialement  
Richard ALEXANDRE